Comptes-rendus d'activités SNNL botaniques 2022

3)- 10 juin 2022 Warnant : La Grande Prée

Temps variable et chaud, 25°.
8 participants, guide et rapporteur André Smoos.
Le site de La Grande Prée est situé dans le carré IFBL H52632.

Nous avions déjà visité ce site le 12 août 2015 et j'écrivais :

« Il s'agit d'une ancienne peupleraie dans une propriété privée. Les arbres ont été abattus, les souches arrachées et le sol étrépé.
Un étang a été ainsi créé, les terres ayant été repoussées sur le côté. La technique utilisée s'écarte des méthodes traditionnelles. En effet, ici, le plan d'eau n'a qu'une faible profondeur et il n'y a aucune berge abrupte. Les eaux étant basses à cette saison, de belles plages de terre en pente douce laissent apparaître le sol argileux. Le milieu ouvert et débarrassé de presque toute végétation arbustive a permis le développement d'une flore herbacée qui a profité du terrain libre ».

Depuis, le site est repris comme SGIB n°3265. La description sur le site internet ne contient pas de données botaniques. On peut y lire :

« La zone humide de la Grande Prée est localisée dans la vallée de la Molignée, au sud du village de Warnant. Elle occupe la plaine alluviale à une altitude de 100 m, en rive gauche du cours d'eau, non loin de la confluence d'un petit affluent, le ruisseau du Bati. C'est un site privé d'apparition récente comportant un petit plan d'eau d'environ 2 ha créé en 2013 suite à une mise à blanc d'une peupleraie marécageuse. Entouré d'un étroit cordon de prairies, cet étang s'est vite révélé fort attractif pour l'avifaune et les libellules ».



Vue aérienne de La Grande Prée.

La qualité de l'eau est tributaire de plusieurs facteurs : l'environnement agricole et urbain, la nature du sous-sol et l'origine de la nappe aquifère. Actuellement, on peut voir que le périmètre est occupé par une prairie qui le sépare de la zone cultivée. Si la vallée de la Molignée est connue pour ses affleurements rocheux et ses carrières calcaires, elle s'élargit fortement au niveau de Warnant. Cette plaine alluviale élargie correspond à la partie centrale du synclinal d'Anhée occupé par les terrains du Houiller. Une analyse de l'eau donnerait une indication sur sa qualité et ses caractéristiques.

Il est intéressant d'évaluer comment le milieu a évolué sur la période de 7 ans qui s'est déroulée depuis la première visite. Le site a-t-il été géré depuis ? En longeant la rive ouest, on retrouve le milieu ouvert avec probablement des jeunes arbustes plus nombreux mais qui n'excèdent pas une hauteur d'homme.



Rive ouest au 12 août 2015



Rive ouest au 10 juin 2022

Bien sûr, la bordure arborée du périmètre s'est épaissie, créant ainsi un écran protecteur favorable à la faune et particulièrement aux oiseaux. Si le niveau du sol s'élève progressivement depuis l'eau jusqu'aux arbres, la dénivelée reste faible et la pente douce. Les espèces des milieux secs sont absentes. *Quercus robur, Crataegus monogyna, Corylus avellana* et aussi *Cornus sanguinea* se plaisent sur les sols moyennement humides à frais sur mull mésotrophe. On les trouve sur la périphérie où se trouve également *Fraxinus excelsior*.

En lisière, la fruticée se complète avec *Prunus spinosa* et *Sambucus nigra*. *Betula pendula* s'installe là où le sol, récemment remué, n'est pas encore structuré, participant à la recolonisation du milieu actuellement au stade de friche. Plus près de l'eau, *Alnus glutinosa* accompagne les saules : *Salix alba, S. ×multinervis, S. viminalis*. Un jeune exemplaire fait penser à *S. purpurea*, mais sa détermination est incertaine vu sa petite taille.

La friche et la berge se sont enrichies de manière significative avec près de trois fois plus d'espèces recensées. La plupart sont toutefois assez communes. Retenons les plus spécifiques du biotope dont les laîches : *Carex cuprina, C. flacca, C. hirta, C. pallescens, C. pendula* et *C. riparia*.



Carex cuprina (= *C. otrubae*)
La laîche cuivrée est assez commune dans le Mosan. C'est une plante robuste (30-100cm). Ses hautes tiges s'élèvent au-dessus d'une touffe cespiteuse et sont si longues quelles ploient sous le poids de l'inflorescence. Classé dans les homostachyés, ce Carex possède une inflorescence constituée de plusieurs épis sessiles. Chaque épi comporte les fleurs mâles au sommet, repérables après floraison par la présence d'écailles sèches et de filets d'étamines desséchés au-dessus des utricules.



Utricule avec 3 stigmates

Fleur mâle au sommet

Les feuilles sont larges de 5 à 7mm, fortement carénées, un peu auriculées à la base. La ligule est aiguë, longue de 5 à 10mm. La tige est anguleuse, non ailée, scabre dans le haut seulement.

La véronique à écus (*Veronica scutellata*) semble plus fréquente ou mieux répertoriée depuis l'Atlas de 1972. Dans la Flore bleue, elle est même considérée comme rare en-dehors de l'Ardenne. Toutefois, elle n'est pas renseignée dans le carré concerné ici. On la trouve dans les fossés, les prairies marécageuses, les cariçaies, sur des sols plutôt acides. Elle serait une espèce indicatrice des prés humides acidiphiles atlantiques amphibies (code de l'habitat : 6410-8 : INPN) ; sol argileux, pauvre en nutriments mais riche en matière organique (Tela Botanica)

Voici une description de cette plante tirée d'un site d'identification assistée par ordinateur conçu par Pierre GOUJON (Sorbonne) :
https://abiris.snv.jussieu.fr/flore/indexNomsCommuns.php?base=flore

Plante de la famille des *Scrofulariaceae* dans la classification classique (*Plantaginaceae* dans la nouvelle classification phylogénétique). Elle fleurit de mai à septembre.

- Plante vivace, de 10 à 50 cm de haut ; la tige est en partie couchée, ramifiée ; elle est pleine, avec consistance herbacée, section ronde, surface lisse et glabre.
- Les feuilles sont opposées, simples, entières, lancéolées, sessiles ; elles ont un limbe mince, avec un bord faiblement denté et un sommet pointu ; les deux faces sont glabres.
- Les fleurs sont groupées en grappes axillaires le long de la tige, avec bractées à la base de longs pédicelles floraux glabres ; elles sont d'un bleu plus ou moins pâle ou rosé ; elles présentent 2 étamines soudées à la corolle et un pistil surmonté d'un seul style. La corolle présente 4 lobes à extrémité arrondie, soudés à la base, disposés en coupe, l'inférieur étant plus petit que les autres ; le calice est glabre, formé de 4 lobes allongés, soudés à la base, disposés en coupe, plus courts que la corolle
- Le fruit est une capsule comprimée, glabre, échancrée au sommet et dépassant largement le calice.
 https://abiris.snv.jussieu.fr/herbier/Veronique_a_ecusson.html







Veronica scutellata

Si la majorité des espèces recensées sont communes, quelques-unes sont peu banales. C'est le cas pour *Alopecurus aequalis,* assez rare dans la région. On le trouve probablement plus souvent suite à la création de nouvelles mares. C'est en effet au bord des mares et des étangs qu'il s'installe, sur les atterrissements des cours d'eau et dans les fossés, sur sol riche en matière organique et en azote. C'est une espèce pionnière. On note aussi la présence *d'Alisma plantago-aquatica, Ranunculus flammula, Juncus acutiflorus, Lycopus europaeus* …, qui ne sont jamais loin de l'eau. *Lythrum salicaria* qui affecte aussi cet environnement, occupe de grandes surfaces où il couvre la presque totalité du sol. Il précède peut-être la mégaphorbiaie ou la phragmitaie.

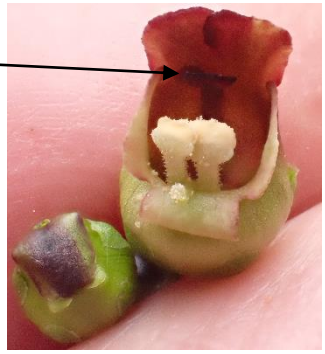
Les deux scrophulaires du bord des eaux ont une tige ailée contrairement à *Scrophularia nodosa* (forestière acidicline à calcicole). La distinction entre *Scrophularia auriculata* et *S. umbrosa* n'est pas bien difficile. Les feuilles sont suffisamment différentes pour ne pas se tromper.

La distinction par les fleurs se base sur la forme du staminode, entier chez *S. auriculata* et bilobé chez *S. umbrosa*.



staminode

S. auriculata



S. umbrosa





S. auriculata : feuilles à dents obtuses
apex du limbe arrondi
base du limbe nettement cordé

S. umbrosa : feuilles à dents aiguës
apex du limbe pointu

La flore aquatique, à première vue, ne semble pas variée. La profondeur de l'eau sur une large bordure ne dépasse pas 30 cm. La flore qui s'y tient est fortement couverte d'une couche d'argile, ce qui rend son observation difficile. Nous avions vu *Potamogeton pectinatus* en 2015, mais cette espèce n'a pas été notée cette année. Ceci n'implique pas qu'elle soit absente.



Persicaria amphibia et *Mentha aquatica* font partie des rares espèces observées les pieds dans l'eau.

Toutefois, la masse végétale occupant cette faible épaisseur d'eau n'est pas négligeable. Il est possible d'en prendre facilement des poignées, mais la détermination sur place s'avère pratiquement impossible ou délicate : il s'agit d'une Characée (Charophyte) et d'une mousse (Bryophyte).

C'est sous le microscope que la détermination est arrêtée : *Chara vulgaris* et *Leptodictyum riparium*. S'il n'est pas surprenant de trouver la première dans cette très grande mare, la présence dans l'eau de la seconde n'est pas surprenante non plus. Il s'agit d'une espèce commune dans toutes les régions de Wallonie, un peu moins dans le sud. C'est probablement dû à la qualité différente de l'eau. Cette espèce est la plus tolérante à la pollution organique, c'est pourquoi elle peut s'observer dans tous les milieux aquatiques.



Leptodictyum riparium

La friche

La friche explorée en 2015 est un lot de la zone économique de Warnant. Ce lot n'est toujours pas occupé actuellement. En l'absence d'entretien, la parcelle est maintenant envahie de broussailles et la strate herbacée n'est plus présente qu'au périmètre. Le long du Ravel, se maintient une flore acidiphile sur sol sec avec *Cytisus scoparius, Dianthus armeria, Potentilla recta, Trifolium dubium*, *Sedum acre*. Le sous-sol du Houiller n'a rien à voir avec cette présence, mais bien les cendrées provenant de la voie de chemin de fer dont l'assiette sert de support à la voie lente.



Les magnifiques fleurs jaune pâle de *Potentilla recta*.

Conclusion

Ces dernières décennies, le nombre de mares et autres plans d'eau se sont multipliés sur terrain privé comme public. C'est une légère compensation à la perte considérable des zones humides intervenue surtout durant le siècle précédent. La dispersion des espèces aquatiques à travers ce réseau de pièces d'eau peut sembler rapide comme c'est vraisemblablement le cas ici. L'observation des oiseaux d'eau qui fréquentent rapidement ces zones quand elles sont suffisamment calmes permet d'imaginer le transport aérien de graines d'un point à l'autre.

Cela signifie que des espèces nouvelles seront certainement observées dans les années à venir, si du moins le milieu ne se détériore pas ou ne se referme pas trop.

André SMOOS

Rue de la Chapelle Lessire, 63 B-5020 Malonne.

E-mail : andre.smoos@skynet.be

Tél : 081/44 10 46 Gsm : 0473/61 47 50